

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SIMARD**

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2017

Le conseil municipal de la Commune de Simard s'est réuni le vendredi 15 Septembre 2017, à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Marc ABERLENC, Maire.

Etaient présents : MM Jean-Claude MERCEY-BON, Sébastien CHEVEAU, Mathilde CHALUMEAU, Martine DESPRÉAUX-ROBELIN, Sylvia GAY, Eric MAIRET, Jean-Luc MOISSON, Cédric PICARDAT, Jocelyne REBY et Marie-Elisabeth RIOLLET.

Excusé(e)(s) : M Evelyne THIBERT a donné pouvoir à M Jean-Marc ABERLENC, M Fabien WALTEFAUGLE a donné pouvoir à M Sébastien CHEVEAU et M Raphaël GUINOT a donné pouvoir à Mme Sylvia GAY.

Absent(e)(s) : Mme Florence BORDIAUX

Secrétaire de séance : M Jean-Claude MERCEY-BON

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Adhésion de la commune de Sainte Croix à la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' :

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de Sainte Croix à la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'.

- Centre de santé départemental :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Département a décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt destiné à toutes les communes et intercommunalités de Saône-et-Loire afin de recenser les candidats à l'accueil d'un médecin dans le cadre d'un pôle ou d'une antenne du centre de santé départemental. Les dossiers devaient être déposés avant le 01 septembre 2017. Il indique ensuite avoir déposé la candidature de la commune de Simard.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme le souhait de la commune de Simard de se porter candidate à la mise en œuvre d'un centre de santé départemental.

- Décisions modificatives budget principal :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire des crédits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif principal afin de financer les opérations de réfection du parking de l'école maternelle et d'implantation d'un radar pédagogique à l'entrée du bourg côté « Mervans ».

- Monsieur le Maire informe l'assemblée:

- De l'avancement de la 2^{ème} tranche de travaux d'aménagement du bourg qui concerne le chemin piétonnier Rue du 19 mars 1962 ainsi que la création d'un parking à côté du

cimetière. La consultation devrait prochainement être lancée pour un démarrage des travaux début 2018.

- D'incivilités récurrentes aux points propres de la commune. Il est rappelé qu'aucun déchet ne doit être déposé à côté des conteneurs et qu'une plainte est systématiquement déposée en gendarmerie à chaque constat d'infraction. Tout déchet, autre que ceux qui peuvent être déposés dans les conteneurs, doit être emmené à la déchetterie. Il est évoqué l'installation de caméras sur les 2 sites.
- Des effectifs des écoles : 80 élèves sont scolarisés en primaire et 44 en maternelle. Un questionnaire sur la réforme des rythmes scolaires a été diffusé à tous les parents.
- De la décision de l'Etat de ne pas reconduire les contrats aidés. Le contrat de Monsieur Bouley, se terminant au 31 octobre, ne pourra pas être renouvelé.
- De l'avancement des travaux d'accessibilité de la mairie : l'ascenseur devrait être posé fin septembre.
- De la problématiques des travaux de la lagune « Les Bons Amis ». Un courrier en recommandé a été adressé au cabinet IRH et à l'entreprise MSE afin qu'ils respectent leurs engagements pris dans le cadre du marché.
- Du courrier de Mme la Sous-Préfète concernant le dispositif de participation citoyenne. Il est proposé d'organiser une rencontre avec la gendarmerie.
- Que Mmes Isabelle CAVARD et Véronique CHAUX seront désignées agents recenseurs pour la campagne de recensement de la population qui aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.
- D'un projet de création d'une Maison d'Assistants Maternelles.
- Qu'un courrier sera adressé à Mme la Présidente du Comité des Fêtes pour organiser une rencontre afin de faire un bilan de la fête patronale et évoquer les projets de l'association.
- De divers remerciements.

Vu par Nous, Jean-Marc ABERLENC, Maire de la Commune de Simard, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jean-Marc ABERLENC.

